



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 28 mars 2023

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 479-20230329

2023

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 28 MARS 2023.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	1
REMARQUES FINALES	3

Première séance, le mardi 28 mars 2023

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n°9, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public (Ordre de l'Assemblée le 21 février 2023)

Membres présents :

M. Simard (Montmorency), président

M. Allaire (Maskinongé)

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys)

M. Bélanger (Orford)

M^{me} LeBel (Champlain), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

M^{me} Mallette (Huntingdon)

M. Thouin (Rousseau) en remplacement de M. Montigny (René-Lévesque)

Autre participante :

M^{me} Isabelle Garneau, conseillère en matière de régimes collectifs, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 01, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} LeBel (Champlain) fait des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de procéder à l'étude des articles par sujet.

Sujet 1 : Crédits de rente du Régime complémentaire de retraite et crédits de rente rachat (articles 19, 1, 4 à 6, 8, 10, 17, 20, 22, 18, 3, 7, 11, 12, 16, 21 et 24)

Une discussion s'engage.

Article 19 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Garneau de prendre la parole.

Après débat, l'article 19 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 17.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté à la majorité des voix.

Articles 1 et 4 : Les articles 1 et 4 sont adoptés.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Articles 6, 8, 10, 20, 22 et 18 : Les articles 6, 8, 10, 20, 22 et 18 sont adoptés.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Articles 7, 11, 12, 16, 21 et 24 : Les articles 7, 11, 12, 16, 21 et 24 sont adoptés.

Sujet 2 : Limite à la cotisation salariale au Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (articles 2 et 25)

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 25 : L'article 25 est adopté.

Sujet 3 : Remise des sommes transférées à Revenu Québec en application de la Loi sur les biens non réclamés (article 9)

Article 9 : L'article 9 est adopté.

Sujet 4 : Membre du personnel de cabinet (article 13)

Article 13 : L'article 13 est adopté.

Sujet 5 : Disposition particulière en matière d'emplois occupés simultanément et de période de qualification au Régime de retraite du personnel d'encadrement (article 14)

Article 14 : L'article 14 est adopté.

Sujet 6 : Composition du comité de retraite du Régime de retraite du personnel d'encadrement (articles 15 et 23)

Article 15 : Après débat, l'article 15 est adopté.

Article 23 : L'article 23 est adopté.

Sujet 7 : Entrée en vigueur (article 26)

Article 26 : L'article 26 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Simard (Montmorency) propose:

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) et M^{me} LeBel (Champlain) font des remarques finales.

À 12 h 05, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Félix Fortin-Lauzier

Jean-François Simard

FFL/cv

Québec, le 28 mars 2023